# **Micropur Antichlor MA 100F**

 Date d'édition
 04.05.2023

 Date d'exécution
 06.03.2023

 Version
 1.1 (fr)

remplace la version de 13.09.2022 (1.0)

# \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Micropur Antichlor MA 100F

# \* 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

# Catégories de produits [PC]

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

# \* Usage de la substance/du mélange

Neutralisation du goût du chlore dans l'eau potable

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

### Fournisseur Europe

Katadyn Deutschland GmbH
Hessenring 23
D-64546 Mörfelden-Walldorf
Service responsable de l'information:
Numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture
Téléphone +49 6105 45 67 89

### **Producteur / Fournisseur Suisse**

Katadyn Produkte AG Pfäffikerstrasse 37 CH-8310 Kemptthal Téléphone +41 44 839 21 11

Service responsable de l'information: Numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture Téléphone +41 44 839 21 11

E-mail (personne compétente): info@katadyn.ch

# \* 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique 145

Europe: GBK GmbH +49 (0)6132-84463

# \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

# \* 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Remarque

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

### \* 2.2 Éléments d'étiquetage

Aucune donnée disponible

# **Micropur Antichlor MA 100F**

 Date d'édition
 04.05.2023

 Date d'exécution
 06.03.2023

 Version
 1.1 (fr)

remplace la version de 13.09.2022 (1.0)

### 2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

### Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
7647-14-5		chlorure de sodium	< 20 pds %		
10102-17-7	231-867-5	Thiosulfate de Sodium, pentahydrate	< 10 pds %		

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

# En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1 Moyen d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool Extincteur à sec Dioxyde de carbone (CO2)

### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

# **Micropur Antichlor MA 100F**

Date d'édition 04.05.2023 Date d'exécution 06.03.2023 Version 1.1 (fr)

remplace la version de 13.09.2022 (1.0)

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

aucune

#### 5.3 Conseils aux pompiers

## Equipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

### Informations complémentaires

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection personnel.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

Matière appropriée pour recueillir le produit:

Liant universel

### 6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Mesures de protection

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Le produit n'est pas:

Combustible

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Éviter de:

Contact avec les yeux

Contact avec la peau

# **Micropur Antichlor MA 100F**

 Date d'édition
 04.05.2023

 Date d'exécution
 06.03.2023

 Version
 1.1 (fr)

remplace la version de 13.09.2022 (1.0)

### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Brosser les vêtements souillés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver le récipient bien fermé.

### Classe de stockage

11 Solides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

#### Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:

Aliments pour humains et animaux

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

### 8.2 Contrôle de l'exposition

# Contrôles techniques appropriés

## Mesures techniques pour éviter l'exposition

Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.

### **Protection individuelle**

# Protection yeux/visage

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

#### Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile ou butyle, 0,5 mm, ca. 480 Min. Veuillez tenir compte des indications du fabricant relatives à l'imperméabilité et à la longévité ainsi que des conditions spéciales qui règnent aux postes de travail.

## **Protection corporelle:**

vêtement de protection léger

# **Protection respiratoire**

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

# Indications diverses

Valeurs limites a controler sur le lieu de travail:

**Micropur Antichlor MA 100F** 

 Date d'édition
 04.05.2023

 Date d'exécution
 06.03.2023

 Version
 1.1 (fr)

 remplace la version de
 13.09.2022 (1.0)

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

# État physique

liquide

### Couleur

limpide

### Odeur

sans odour

# Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	Point de fusion		Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			Aucune donnée disponible
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto- inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
рН	dans l'état fourni 5.6- 7.6 (20°C)		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		miscible
Coefficient de partage n- octanol/eau (valeur log)			non déterminé
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	1.7 g/cm³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		
utros informations			

# 9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit ne présente pas de danger d'explosion.

**Micropur Antichlor MA 100F** 

Date d'édition 04.05.2023 Date d'exécution 06.03.2023 Version 1.1 (fr)

remplace la version de 13.09.2022 (1.0)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

### 10.4 Conditions à éviter

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

### 10.5 Matières incompatibles

Réagit au contact des acides forts. Réaction avec l'ammoniac Air, humide

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produit stable en condition normale d'utilisation.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë

#### Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	> 2000 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité dermique aiguë	non déterminé		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Données d'animaux

Résultat / Évaluation Méthode Source, Remarque

non irritant.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

### Données d'animaux

Résultat / Évaluation Méthode Source, Remarque

non irritant.

### Sensibilisation respiratoire

non déterminé

# Sensibilisation cutanée

#### Données d'animaux

Résultat / Évaluation Dose / Concentration Méthode Source, Remarque

non sensibilisant.

**Micropur Antichlor MA 100F** 

 Date d'édition
 04.05.2023

 Date d'exécution
 06.03.2023

 Version
 1.1 (fr)

 remplace la version de
 13.09.2022 (1.0)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Valeur Méthode Résultat / Remarque Évaluation

Mutagénicité in vitro/génotoxicité

Aucunes informations existantes.

Cancerogénité

Données d'animaux

Valeur Méthode Résultat / Remarque Évaluation

Cancerogénité Aucunes informations existantes.

Toxicité pour la reproduction

Données d'animaux

Valeur Méthode Résultat / Remarque Évaluation

Toxicité pour la

Aucunes informations existantes.

reproduction

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

non déterminé

# Danger par aspiration

non déterminé

### 11.2 Informations sur les autres dangers

# Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Aucune donnée disponible	

### **Autres informations**

Dans le cadre d'une utilisation appropriée et conforme aux dispositions, le produit n'a aucun effet négatif connu sur la santé.

Absence de données toxicologiques.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

# Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson			
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés			
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		

**Micropur Antichlor MA 100F** 

04.05.2023 Date d'édition Date d'exécution 06.03.2023 Version 1.1 (fr)

remplace la version de 13.09.2022 (1.0)

Dose efficace

Méthode, Évaluation

Source, Remarque

Toxicité aquatique aiquë (à court terme) pour les algues et

les cvanobáctéries

Toxicité aquatique chronique (à non déterminé

long terme) pour les algues et

cyanobactéries

non déterminé

Toxicité sur autres organismes aquatiques

non déterminé

Toxicité sur les microorganismes

Biodégradation

12.2 Persistance et dégradabilité

Valeur Méthode Source, Remarque Aucune donnée disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Estimation/classification

Aucune donnée disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

# 12.7 Autres effets nocifs

### Autres informations écotoxicologiques

### Informations complémentaires

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

aquatique.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets Désignation des déchets produit produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08 160509

# Élimination appropriée / Produit

Non dilués déchets de produit: petit quantité referer à un dépôt communal de déchets dangereux.

# Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

# **Micropur Antichlor MA 100F**

 Date d'édition
 04.05.2023

 Date d'exécution
 06.03.2023

 Version
 1.1 (fr)

 remplace la version de
 13.09.2022 (1.0)

### Remarque

Peut être éliminé sur une déchetterie d'ordures ménagères.

L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux. L'emballage vide doit être éliminé avec les déchets urbains.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

### Modes de transport

Marquage supplémentaire nocif pour l'environnement (symbole poisson et arbre) nécessaire.

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

#### Remarque

Non classifié pour cette voie de transport.

# **Transport maritime (IMDG)**

#### Remarque

Non classifié pour cette voie de transport.

### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

# Remarque

Non classifié pour cette voie de transport.

### \* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- \* 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- \* autres réglementations (UE)
- Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV

Teneur en COV, prêt à l'emploi 0 g/L Teneur en COV, état de livraison 0 % valeur de COV 0 g/L

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

# **Micropur Antichlor MA 100F**

 Date d'édition
 04.05.2023

 Date d'exécution
 06.03.2023

 Version
 1.1 (fr)

remplace la version de 13.09.2022 (1.0)

### **Directives nationales**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Indications diverses

Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

## Indications de changement

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente